

## CAHIER DES CHARGES

### Reportage photographique pour la destination des Terres du Val de Loire

#### 1. COMMANDITAIRES

##### a. MAÎTRE D'OUVRAGE

Le maître d'ouvrage de l'opération est :

Agence de Développement et de Réservation Touristiques du Loiret  
15 rue Eugène Vignat  
45945 Orléans

Il est représenté par son directeur, Davy Masson.

##### b. RÉFÉRENT TECHNIQUE

Le référent technique est :

Elodie Filleul, chargée de communication et d'animation numérique au sein de l'Office de Tourisme des Terres du Val de Loire.

Contact : [elodie.filleul@tourisme-terresduvalde Loire.fr](mailto:elodie.filleul@tourisme-terresduvalde Loire.fr) / 02 38 44 32 28

#### 2. OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet la désignation d'un ou plusieurs prestataires pour la réalisation de reportages photos afin d'alimenter la photothèque de l'[Office de Tourisme des Terres du Val de Loire](#) et de les diffuser sur ses différents supports de communication numériques et papiers, dans les médias, sur tout autre support externe et dans le cadre d'une commercialisation pour certains de ces visuels.

Il est important de noter que les photos seront utilisées par l'Office de Tourisme des Terres du Val de Loire, mais pourront également l'être par ses partenaires : le Comité Régional du Tourisme en Centre-Val de Loire, l'Agence de Développement Touristique du Loiret, la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire (CCTVL) et les communes membres de ladite communauté de communes.

#### 3. DURÉE DE LA PRESTATION

Le délai fixé pour la réalisation de cette mission est de 9 mois à compter de la date de notification. Les modalités de paiement sont fixées à 30 jours, à réception de la facture.

#### 4. OBJECTIFS DES REPORTAGES PHOTOS

Les objectifs de ces reportages sont :

### **En termes stratégiques**

- Renforcer le positionnement de la destination des Terres du Val de Loire.
- Accroître la notoriété de la destination.
- Favoriser la fréquentation du territoire.
- Informer les touristes sur la destination.

### **En termes opérationnels**

- Présenter les sites touristiques majeurs, les sites naturels et le petit patrimoine du territoire.
- Mettre en avant des activités et des expériences à vivre sur le territoire à travers des figurants, afin de donner envie à la clientèle touristique de séjourner sur le territoire et de le découvrir.
- Renouveler et enrichir la base photographique de l'Office de Tourisme des Terres du Val de Loire et de ses partenaires avec des photos de grande qualité.
- Servir l'ensemble des supports de communication (web et print) de l'Office de Tourisme et de ses partenaires.
- Concevoir des objets à l'image du territoire qui seront en vente dans les boutiques de l'Office de Tourisme (cartes postales, etc.).

## **5. DÉTAILS DE LA PRESTATION**

### **a. CONTENU DE LA MISSION**

Les prises de vues s'étaleront sur les quatre saisons de l'année et donc sur plusieurs journées, par beau temps et devront être effectuées en haute résolution. Les photographies mêlent paysages, monuments et expériences. Elles devront refléter l'image de la destination et présenter un caractère immersif. Certaines photographies devront mettre en scène des pratiquants d'activités.

La commande photographique est déclinée en 3 lots, pouvant être attribuée à un ou plusieurs prestataires.

#### **LOT 1 : Photos avec figurants**

Des figurants, recrutés par le photographe et validés par l'Office de Tourisme, seront présents sur certaines photographies. Figurants attendus :

- Famille : 1 à 2 adultes accompagnés de 1 à 3 enfants (variable selon les prises de vue) ;
- Couple : 30 / 40 ans.

Chacune de ces personnes fera l'objet d'une autorisation de droit à l'image. Une copie de l'ensemble des autorisations sera transmise au maître d'ouvrage et au référent technique.

Pour ce lot, une cession des droits, hors droits commerciaux, est demandée.

#### **LOT 2 : Photos du territoire, sans figurant**

Pour ce lot, une cession des droits pour un usage gratuit sur nos supports de communication et pour un usage destiné à l'illustration de la destination des Terres du Val de Loire dans la presse est demandée. Une cession des droits pour un usage commercial est également demandée.

#### **LOT 3 : Photos de nos prestataires touristiques**

Pour ce lot, nous souhaitons mettre en avant une sélection de prestataires touristiques : producteurs, vigneron, artisans... Des portraits et des clichés mettant en valeur les différentes activités sont attendus.

Une cession des droits pour un usage gratuit des clichés est demandée.

## **b. ÉLÉMENTS À PRODUIRE**

La liste des contenus photographiques attendus est détaillée en annexes 1, 2 et 3.

## **6. FORMAT DES PHOTOS ET LIVRAISON**

Le travail photographique donnera lieu à la réalisation d'un minimum de 5 images exploitables et validées par l'Office de Tourisme. Le nombre de photos retenues par l'Office de Tourisme pourra varier selon l'activité, mais variera entre 5 et 15 clichés par activité et par lieu.

Les photos devront être en majorité au format paysage avec, dans la mesure du possible, un doublage au format portrait. Afin de garantir une exploitation diversifiée (impression, web, diffusion), les photos devront être fournies en différents formats et résolutions :

- une résolution exploitable pour le web
- en haute définition
- au format JPEG (extension .JPEG)

Les fichiers en haute définition doivent permettre de conserver une qualité irréprochable aux agrandissements que l'Office de Tourisme pourra faire : utilisation grand format jusqu'au format 4x3 mètres en impression OFFSET (ex. affichage stations de métro).

## **7. DROITS D'AUTEUR ET DIFFUSION**

Les images sont cédées par l'auteur et acquises par l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques du Loiret.

La durée de la cession de droits est limitée à dix ans (à partir de la livraison du reportage). / **màj le 08/03/2023**

Le photographe auteur conserve le droit d'utiliser toutes ses photographies pour la promotion de ses propres usages et travaux professionnels, dans le respect des personnes photographiées. L'auteur informera la structure référente, ainsi que les personnes photographiées dans le cas où une revente ultérieure se présenterait.

## **8. CADRE DE LA RÉPONSE**

### **a. PROPOSITION DES OFFRES**

Les candidats souhaitant déposer une offre devront fournir :

- Le présent cahier des charges complété et signé

- La présentation :
  - de la société
  - des ressources humaines affectées au projet en identifiant un interlocuteur chef de projet
- Une note méthodologique présentant l'organisation envisagée pour la conduite du projet.
- Un book ou une présentation des réalisations du photographe avec notamment des références dans le tourisme. Document à transmettre au format numérique.
- Des références dans le secteur du tourisme.
- Les conditions générales de vente du candidat.
- Un devis détaillé, qui doit distinguer dans les coûts la réalisation, les droits d'auteur, la post-production. Le tarif doit inclure une estimation des coûts annexes (frais de transports, repas et hébergements, etc.). L'adresse et le numéro de SIRET doivent être mentionnés dans le devis.
- Un Relevé d'Identité Bancaire

Devis à libeller à :

Agence de Développement et de Réservation Touristiques du Loiret  
15 rue Eugène Vignat  
45945 Orléans

#### **b. DÉROULEMENT DE LA CONSULTATION**

Les offres doivent être adressées par mail à [elodie.filleul@tourisme-terresduvaldeloire.fr](mailto:elodie.filleul@tourisme-terresduvaldeloire.fr)

La date limite de réception des offres est fixée au 19/03/2023 à 19h00.

Le choix du prestataire sera notifié avant le 08/04/2023 pour un début de mission immédiat.

#### **c. CHOIX DU TITULAIRE**

Les offres ne répondant pas à l'intégralité du cahier des charges seront considérées comme non-recevables, de même que celles dont les dossiers seraient :

- incomplets
- remis après la date fixée dans la présente consultation

Les offres seront appréciées en fonction des critères suivants :

- valeur technique de l'offre : 50%
- prix : 30%
- références similaires : 20%

#### **d. CONFIDENTIALITÉ**

Le prestataire s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques du Loiret, les documents qui pourraient lui être confiés dans l'exécution de sa mission.